

TEINTE ET PHÉNOMÈNES OPTIQUES SUR LES VITRAGES

novembre 2025

UNION
FRANÇAISE
DES
MIROITIERS



Dans le cas de remplacement d'un ou plusieurs vitrages dans un ouvrage existant, le professionnel du verre s'engage sur la conservation des performances de l'ouvrage telles qu'elles ont été établies à l'origine.

C'est à dire :

- Caractéristiques énergétiques (isolation thermique, apports solaires et lumineux...) ;
- Résistance mécanique ;
- Sécurité vis-à-vis d'un risque accidentel (blessures ou chute dans le vide) ;
- Sécurité incendie ;
- Protection vandalisme/effraction ;
- etc.



Avez vous conservé un dossier technique ?

Appelé aussi **Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)**, il permet au professionnel du verre :

- D'identifier les vitrages d'origine et leurs performances ;
- De vérifier et respecter les procès verbaux établis à l'époque ;
- D'identifier les exigences éventuelles complémentaires (vandalisme/effraction, acoustiques, etc.)

En l'absence de DOE, le professionnel du verre va analyser les vitrages à remplacer afin d'identifier au mieux leur nature.

En l'absence de plus d'informations, il établira une proposition de composition la plus approchante.

Si la nature de l'ouvrage permet d'identifier une performance particulière (par exemple : garde-corps, paroi coupe-feu...), le professionnel ne peut pas s'engager sur la conformité du vitrage à remplacer dans l'ouvrage en l'absence de procès-verbal sur lequel s'appuyer.

De plus, le vitrage à remplacer peut nécessiter une remise en conformité
Voir Fiche n°5 : Travaux de remplacement des vitrages (QR-code ci-contre)



Un vitrage doit être remplacé sur votre façade par un vitrage neuf : Quelles conséquences sur la façade ?

Même si les vitrages en remplacement sont de la même marque commerciale que les vitrages d'origine, la campagne de fabrication est différente, ceux-ci peuvent présenter une variation de teinte.

Cela est inhérent au procédé de fabrication des vitrages et ne saurait donner lieu à contestation.



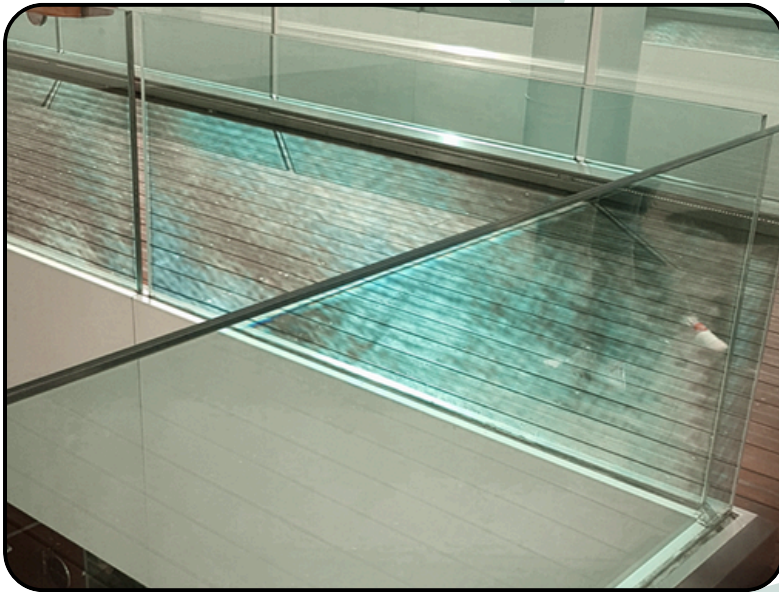
D'autres phénomènes liés à la lumière incidente, en réflexion ou en transmission peuvent se présenter. Ils sont inhérents aux produits et ne constituent pas des défauts.

Turbidité des vitrages feuilletés

Dans certaines conditions d'ensoleillement de d'orientation de la paroi vitrée, il peut arriver qu'un vitrage feuilleté présente un effet de voile blanchâtre trouble. C'est ce qu'on appelle de la turbidité.

C'est une réaction de la lumière passant au travers du film intercalaire plastique se trouvant entre les deux verres.

Ce phénomène est passager et inhérent au produit. Il ne constitue pas un défaut.



Anisotropie des verres trempés

Le verre trempé thermiquement et le verre durci peuvent présenter un phénomène optique appelé anisotropie.

Il s'agit d'un effet d'irisation révélant un motif lié au process de refroidissement rapide du verre trempé.

Il peut apparaître sous certaines conditions d'éclairage, et se présenter sous forme de points, de taches, d'un motif léopard ou encore de lignes.

Ce phénomène est inhérent au produit. Il ne constitue pas un défaut.

Verre trempé et réflexion en ondulation

Le verre trempé thermiquement et le verre durci peuvent présenter une réflexion on effet de vague.

Il en résulte que l'image réfléchie peut prendre un effet ondulé.

Ce phénomène est inhérent au produit. Il ne constitue pas un défaut.

